



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 49459

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les inquiétudes des producteurs d'œufs eu égard aux conséquences de l'élaboration, par la section « bien-être des animaux » du Comité scientifique vétérinaire, du rapport sur le bien-être des poules pondeuses, remis à la Commission européenne en novembre 1996. Il semblerait en effet que la Commission européenne propose, suite à ce rapport, de relever les normes techniques actuelles et plus spécialement la surface de cage minimum par poule. Il s'étonne d'une telle modification alors même que les normes actuelles sont en vigueur depuis le 1er janvier 1995 pour l'ensemble de la production. De surcroît, l'application uniforme de cette réglementation dans les pays de l'Union européenne ne paraît pas être encore la règle. Il est en outre fortement à craindre que ce secteur dynamique de notre agriculture soit pénalisé, la mise en place de nouvelles normes rendant notre élevage en cage moins compétitif, notamment eu égard aux importations des pays tiers dont les contraintes sont moindres, voire très faibles. Il lui demande en conséquence de bien vouloir, d'une part, prendre en considération ces éléments avant toute discussion au conseil des ministres de l'agriculture et, d'autre part, lui préciser la position du Gouvernement relativement à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Pennec Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49459

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1271